1-atel

Bulletin communal d'informations, à parution irrégulière.

N° 8 - Juin 1999

La Commune

Informations

Rappel des heures d'ouverture de la déchetterie à Sillery.

- du 1 Avril au 31 octobre

Lundi

de 8 h à 13 h

Mercredi

de 13 h à 19 h

Samedi - du 1 Novembre au 31 Mars

de 10 h à 19 h

Lundi

de8hà13h

Mercredi de 12 h à 18 h

Samedi

de 9 h à 18 h

Rappel des heures d'ouverture du secrétariat

de Mairie:

Lundi

de 16h30 à 18h

Mercredi

de 9h30 à 11h30

Jeudi

de 17h à 18h30

Vendredi de 15h30 à 17h

Conseil municipal du 15 octobre 1998

Absents: Florence BRIMONT, représentée, Catherine BERECHE, représentée. Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les conclusions de l'étude préopérationnelle d'O.P.A.H. lancée par la Communauté de Communes de Vesle Montagne de Reims. Cette étude avait pour objectif d'appréhender les potentialités de réhabilitation de logements dans les communes de la Communauté, et identifier les actions à mettre en oeuvre pour valoriser les territoires et notamment la qualité résidentielle du bâti. Le diagnostic et les conclusions de cette étude justifient le lancement d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat.

Le Conseil municipal décide d'allouer une indemnité de gardiennage de l'Eglise communale à Mr l'abbé Froment, à compter de 1998, sur la base d'un gardien ne résidant pas dans la localité où se trouve l'édifice.

Mr le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de travaux à effectuer sur le mur du

cimetière. Ce mur en carreaux de craie est très déaradé au niveau des enduits et des tuiles faîtières. Les travaux sont évalués à 53.080 Frs HT. Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la DGE et par les fonds de la commune. Après délibération, le Conseil municipal décide la réalisation des travaux et demande l'inscription de ce dossier au programme DGE.

Les enfants de la commune de Ville en Selve, étant scolarisés aux écoles de Ludes, le Conseil municipal décide de recouvrer pour frais de scolarité la somme de :

- 6897 Frs par enfant en maternelle,
- 2430 Frs par enfant en primaire.

Le Conseil municipal prend connaissance de l'avant projet détaillé des travaux d'aménagement de la mairie. L'ensemble des travaux est évalué à 257.843,28 Frs HT. Après délibération, le Conseil municipal adopte l'avant projet détaillé des travaux, décide la réalisation de ces travaux, approuve le financement présenté par Mr le Maire, et demande l'inscription du dossier au programme DGE 98.

Dans le cadre de l'aménagement de la place de la République, il est envisagé l'effacement des réseaux électriques basse tension. L'ensemble des travaux est évalué à 1.000.000 Frs HT. Le financement sera assuré par des subventions escomptées au titre de la DGE, EDF, SIEM, les fonds libres de la commune et par un emprunt. Après délibération, le Conseil municipal accepte le projet et le financement.

Dans le cadre de l'aménagement de la place de la République, il est envisagé l'effacement du réseau téléphonique. L'ensemble des travaux est évalué à 69.886,81 Frs HT. Le financement sera assuré par une participation de France Télécom, une subvention escomptée au titre de la DGE et par les fonds libres de la commune. Après délibération, le Conseil municipal accepte le projet et approuve le financement.

Le Conseil municipal vote le budget supplémentaire 1998 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

le

- en fonctionnement à

308.032 Frs

- en investissement à

1.324.600 Frs

Conseil municipal du 26 octobre 1998

<u>Absents</u>: Marie Claude CANON, représentée, Guy MONMARTHE, représenté, Florence BRIMONT, Guillaume CANARD.

La communes de Ludes sollicite le concours de la DDE pour assurer l'étude et la direction des travaux Place de la République.

Le Conseil municipal prend connaissance et adopte les nouveaux statuts du SIVOM.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'achat de 56 m² de terrain classé AOC, partie de la parcelle cadastrée AT112, lieudit "Les Hautes Plantes", à l'indivision Mailliet, en vue de faciliter la sortie du chemin rural n°4 sur le CD26, en direction de Mailly-Champagne. Le Conseil municipal donne son accord pour cet acquisition.

Monsieur le Maire présente le projet définitif des travaux d'aménagement de la Mairie, évalué à 287.925 Frs TTC.

Conseil municipal du 20 novembre 1998

Absents: Alain BRIXON, représenté, Florence BRIMONT, Colette MENU, Michel QUENARDEL, Guillaume CANARD. Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet établi par la DDE, relatif à l'aménagement de la rue des Vignes. Cette opération est liée aux travaux d'assainissement pluvial et d'éclairage public (compétence communautaire). L'ensemble des travaux est évalué à 1.332.037 Frs HT. Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la DGE 1999, par les fonds propres de la commune et par un emprunt. Après délibération, le Conseil municipal adopte le projet présenté par la DDE, décide la réalisation pour 1999/2000 de ces travaux, approuve le financement.

Le Conseil municipal décide de souscrire auprès de la CNP un contrat d'assurance collective garantissant les agents relevant de l'IRCANTEC à compter du 1 er janvier 1999.

Le Conseil municipal ayant décidé d'affecter une partie du cimetière à la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir, fixe le tarif des concessions comme suit : 30 ans - 3.000 Frs

Dans le cadre de l'aménagement de la place de la République, le financement de l'effacement du réseau électriques basse tension évalué à 1.000.000 Fr HT sera assuré de la manière suivante :

- subvention EDF

40%

400,000 Frs

- subvention SIEM

20%

200,000 Frs

- participation communale

200.000 Frs 400.000 Frs

et par une subvention escomptée au titre de la DGE sur la participation communale.

Dans le cadre de l'aménagement de la place de la République, le financement de l'effacement du réseau téléphonique évalué à 69.886,81 Fr HT sera assuré de la manière suivante :

- participation de France Télécom

20.966,04 Frs

- participation communale

48.920.77 Frs

et par une subvention escomptée au titre de la DGE sur la participation communale.

Le Conseil municipal fixe les tarifs d'occupation de la salle des fêtes à compter du 1 er janvier 1999.

Le Maire demande qu'en cas de rupture de l'occupation des terrains communaux, les intéressés avertissent la mairie par courrier.

Conseil municipal du 23 décembre 1998

Absents: Pierre BRICOUT, représenté, Guillaume CANARD, représenté, Colette MENU? Florence BRIMONT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un contrat de maintenance avec la Sté Extincteur HAAS, pour la vérification annuelle du système de détection incendie de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal est informé qu'un recensement général de la population aura lieu du 8 mars au 4 avril 1999. Ce recensement sera assuré par Mme Corneille Catherine.

Le Conseil municipal propose au Maire de prendre un arrêté d'interdiction d'arrêt et de stationnement rue Astoin, sur 25 mètres à partir de la rue Victor Hugo.

Conseil municipal du 18 février 1999

<u>Absents</u>: Colette MENU, représentée, Guy MONMARTHE, représenté, Fernand FAYOLA, représenté, Guillaume CANARD, excusé, Florence BRIMONT.

Le Conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire de Claude BRIMONT, ancien conseiller.

Le Conseil municipal décide de procéder à un appel de candidature auprès de plusieurs architectes pour la restauration du kiosque.

Par courrier du 8 février dernier, Mr l'Inspecteur d'Académie de Reims fait part à la commune qu'il envisage la création d'une quatrième classe sur le RPID Ludes/Mailly, soit une 2e classe élémentaire à Ludes pour la rentrée 1999. Le Conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable à cette ouverture de classe.

Le Conseil municipal accepte de verser une participation sur la base de 40 Frs par habitant, à l'Association "Premiers Pas", pour la halte-garderie mini-crêche.

Le Conseil municipal fixe les tarifs de "droit de place" à l'occasion de la brocante organisée dans la commune.

Le Conseil municipal demande que l'entreprise Chaperon établisse un projet de contrat d'entretien des installations de chauffage pour l'ensemble des bâtiments communaux (Mairie, Ecoles, Eglise, Salle des Fêtes).

Le Conseil municipal examine les devis d'aménagement des espaces verts, et après discussion, retient une première tranche de travaux :

- site autour de l'église,
- monuments aux morts,
- entrée du village route de Reims.

L'arrêté de stationnement rue Astoin sera modifié comme suit : "Le stationnement rue Astoin est interdit des deux côtés sur 25 mètres, à partir de la rue Victor Hugo, de 7h à 19h."

Conseil municipal du 26 mars 1999

Absents: Régis QUATRESOLS, représenté, Guy MONMARTHE,

représenté, Catherine BERECHE, représentée, Jean Pierre JOBART, représenté, Florence BRIMONT, Michel QUENARDEL.

Le conseil municipal vote le budget primitif 1999 qui séquilibre en recettes et dépenses :

- en fonctionnement à 2.845.918 F - en investissements à 1.129.924 F

et reconduit les taux des 4 taxes comme suit :

Taxe d'habitation9.71 %Taxe foncier bâti13.76 %Taxe foncier non bâti6.74 %Taxe professionnelle3.03 %

Le conseil est informé du maintien des taux des 4 taxes de la communauté de communes.

Le conseil municipal prévoit les travaux suivants :

- rénovation du kiosque
- aménagement de la Place de la République avec réhabilitation du réseau d'eau potable, enfouissement des réseaux électriques et télépho-nique,
- poursuite de la réfection de la rue des Vignes, Achat de matériel :
 - photocopieur pour l'école,
 - tables et chaises pour l'école,
 - changement de l'ordinateur du secrétariat.

Le conseil municipal, après examen des différentes propositions de candidatures d'architectes pour la réhabilitation du kiosque, après avoir voté à bulletin secret, retient la candidature de Mr André STRUSKI d'Epernay.



État Civil

Naissance:	
15/11/98	CALABRESE Maxence
07/12/98	PAILOT Julien
29/01/99	PAVAT Margot
12/02/99	AMÉ Nathan
06/04/99	QUATRESOLS Katleen
22/04/99	BRIXON Clémentine
07/05/99	LHERMITE Gaël
Mariage:	
05/06/99	Guillaume CANARD et Hélène GALIEVSKY
Décès:	
01/12/98	GARITAN André
10/01/99	BRIMONT Claude
18/02/99	SOHET Daniel

L'Autr'Ruche

L'Autr'Ruche accueille les enfants de 2 à 12 ans du 5 au 30 juillet 1999 de 9h à 18h (possibilité de cantine le midi). Pour tous renseignements :

- Mme Odile GARCIA, 13 rue Victor Hugo, 51500 Ludes 03.26.61.14.54
- Mme Sandrine JOREZ, 39 rue Victor Hugo Ludes 03.26.61.13.32

Ludes en Fête

Depuis quelques semaines, un groupe d'habitant de Ludes avec plusieurs jeunes actifs ont créé un comité d'animations (musicales, sportives, voyages, etc...).

Cette association s'appelle **Ludes en Fête**, elle est ouverte à tous les Ludéens et Ludéennes? Son bureau est composé de

Gérald QUATRESOLS Président
Olivier LHERMITE Vice Président
Flavien GEORGETON Trésorier
Denis JOREZ Trésorier Adjoint
Maxime CHOAIN Secrétaire

Laurent MACOIN Secrétaire Adjoint

plus 25 membres.

Les principales animations prévues sont la Fête Patronale les 25/26/27/28 juin et le 14 Juillet.

Des projets en cours d'année verront le jour. Vous pouvez nous rejoindre et apporter vos idées.

Repas de l'Age d'Or

Le repas traditionnel des Anciens de la commune s'est déroulé le Jeudi 29 avril dernier à la salle des fêtes, avec la participation d'une soixantaine de personnes.



Écoles

La kermesse des écoles a eu lieu le 20 juin dernier à Mailly Champagne, dans les locaux aimablement prêtés par la Coopérative des Clos. Organisée par l'Association des Parents d'Elèves, avec le concours des mamans pour la couture, des enfants et des enseignants, nous avons vu défiler les siècles depuis les Gaulois, en passant par le moyen âge, la renaissance, et pour finir avec notre siècle, le tout en danses et chansons.

Conseillère ou Conseiller municipal Un mandat qui se prépare ...

Dans ce domaine comme dans tous les autres, la bonne volonté est importante, mais ne suffit pas. La générosité existe parmi les habitants de Ludes. Pour qu'en 2001, des candidatures se manifestent, il serait bon que les bonnes volontés à venir réfléchissent à quelques critères indispensables.

Être élu(e) suppose de placer des priorités dans sa vie, ne serait-ce que de participer aux réunions du Conseil Municipal : c'est le lieu des décisions. (environ huit réunions de Conseil par an, principalement à 20h30). Mais aussi de participer à des réunions de commissions ou de chantier qui peuvent avoir lieu en pleine journée, suivant la disponibilité des services de l'Etat. (chaque conseiller fait partie de deux voire trois commissions, y compris celles de la Communauté de

Communes).

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Essayer dès maintenant d'y venir de temps en temps, s'intéresser à la vie des autres communes, lire la presse régionale, sont déjà une mise en condition. Les délibérations des autres communes sont bien souvent source d'idées.

La commune gère un bien collectif. Comment nous situons-nous en terme de gestion?

Savoir être à l'écoute des habitants de sa commune, être attentif aux autres pendant une réunion, souhaiter travailler en équipe, accepter les réunions même tardives, sont des conditions pour bien remplir la mission qui nous est confiée.

La conduite des affaires communales, c'est aussi s'intéresser à des problèmes techniques, sans être compétent, être ouvert à cela. Un mandat doit s'inscrire dans un projet, mettre en commun des initiatives nouvelles révélatrices de progrès.

Devenir compétent, c'est se former. Des propositions de formation sont faites par l'Amicale des Maires.

Ces lignes ne sont pas faites pour décourager, mais au contraire pour aider les futurs candidat (e)s à bien se préparer, car il y a de la joie à bien faire les choses,

Un des quinze.

Téléphones portables et automobilistes

et je suis un conseiller heureux.

Le procureur général de la Cour d'Appel de Reims, sensibilisé par les problèmes rencontrés avec l'usage du téléphone en situation de conduite rappelle la réglementation en vigueur.

L'attention des conducteurs d'automobiles est attirée sur le fait que téléphoner avec un portable - tout en conduisant - constitue une situation dangereuse pour soi-même et pour autrui.

Le Code de la Route (art. R 3-1) exige que "tout conducteur se tienne constamment en état et en position d'exercer commodément et sans délai toutes les manoeuvres qui lui incombent". Concrètement, conduire en téléphonant est une attitude dangereuse et interdite.

Sous l'autorité des Procureurs de la République, les services de police et de gendarmerie sont habilités à relever cette contravention qui fait encourir une amende (150 F minimum à 1000 F maximum).

L'Éclipse du 11 Août

Le 11 août prochain, vers 12h25, la lune cachera en totalité le soleil sur une bande de terrain d'une centaine de kilomètres de largeur. L'occultation totale sera donc visible dans notre région et durera environ 2 minutes. Mais cette période sera précédée et suivie d'une décroissance puis d'une croissance du disque solaire s'étendant sur plus de deux heures. En pleine occultation la lumière sera comparable à une

nuit de pleine lune. La dernière éclipse totale du soleil visible en France remonte à 1961, et la prochaine ne surviendra qu'en 2081.

Attention aux yeux : même les lunettes de soleil ne sont pas faites pour regarder le soleil en face.

Histoire. Problème mathématique

La réforme sur l'enseignement est loin de faire l'unanimité. Un groupe d'enseignants de très haut niveau s'est penché sur une question qui préoccupe la majorité des futurs instituteurs, l'évolution d'un problème mathématique. Cette comparaison vous aidera à vous y retrouver.

Enseignement 1960

Un paysan vend un sac de pommes de terre pour 100 frs. Ses frais de production s'élèvent au 4/5 du prix de vente. Quel est son bénéfice ?

Enseignement 1970

Un paysan vend un sac de pommes de terre pour 100 frs. Ses frais de production s'élèvent au 4/5 du prix de vente, c'est-à-dire à 80 frs. Quel est son bénéfice ? Enseignement Moderne 1970

Un paysan échange un ensemble P de pommes de terre contre un ensemble M de pièces de monnaie. Le cardinal de l'ensemble M est égal à 100 et chaque élément vaut 1 F. Dessine 100 gros points représentant les éléments de l'ensemble M. L'ensemble F des frais de production comprend 20 gros points de moins que l'ensemble M. Représente l'ensemble F comme sous-ensemble M et donne la réponse à la question suivante : quel est le cardinal de l'ensemble B des bénéfices ? (à dessiner en rouge).

Enseignement Rénové 1980

Un agriculteur vend un sac de pommes de terre pour 100 frs. Ses frais de production s'élèvent à 80 frs et le bénéfice est de 20 frs. Devoir : souligne les mots "pommes de terre" et discutes-en avec ton voisin. Enseignement Réformé 1980

Un peizan kapitalist privilégié sanrichi injustemant de 20 frs sur un sac patates; analiz le tekst et recherche les fots de contenu, de gramère, d'ortografe, de ponctuassion et ensuite di se que tu pense de set maniaire de sanrichir.

Enseignement Assisté Par Ordinateur 1990

Un producteur de l'espace agricole câblé consulte en conversationnel une data-bank qui display le dayrate de la patate. Il loade son progiciel de computation fiable et détermine le cash-flox sur écran trinitron (sous Windows 95) avec config CD-Rom et disque dur 4 Go. Dessine avec ta souris le contour intégré 3D du sac de pommes de terre. Puis logues-toi sur l'internet par le http://www.BP.fr (Blue Potatoe) et suis les indications du menu.

Enseignement 2000

Qu'est-ce qu'un paysan?